



# RISQUES BIOLOGIQUES AU TRAVAIL

Mini-guide 3SAFE / CUSTOD3S  
Version synthèse — juin 2026  
Sources institutionnelles

Évaluer, prévenir, tracer : les réflexes opérationnels employeur, managers, CSE et HSE

**Objectif opérationnel.** Un risque biologique existe lorsqu'une activité peut exposer un travailleur à des micro-organismes, cultures cellulaires, endoparasites ou agents assimilés susceptibles de provoquer infection, allergie, intoxication ou effets plus graves. Le bon réflexe : partir du travail réel, rompre la chaîne de transmission et conserver la preuve des choix de prévention.

## Quels réflexes immédiats appliquer ?

- Identifier le **réservoir** : patient, animal, eau, déchets, poussières, échantillons, sols, surfaces.
- Repérer les **voies d'entrée** : inhalation, contact peau/muqueuses, ingestion, piqûre/coupure.
- Évaluer avant l'activité : nature, durée, fréquence, nombre d'exposés, procédés, incidents connus.
- Privilégier la protection collective : organisation, confinement, ventilation, nettoyage, séparation des flux.
- Tracer dans le DUERP, former, afficher les consignes et prévoir la conduite à tenir en cas d'accident.

## De quelles situations parle-t-on ?

- **Utilisation délibérée** : agent introduit volontairement dans un procédé ou une recherche ; identité, quantité et localisation souvent connues.
- **Exposition potentielle** : l'agent ne fait pas partie du procédé mais peut être naturellement présent.
- Secteurs fréquents : santé, médico-social, laboratoire, soins funéraires, agriculture, élevage, abattoirs, déchets, assainissement, eau, maintenance en milieux contaminés.

## Qui est concerné et que faut-il vérifier ?

Situation de travail	Exemples à rechercher	Réflexe terrain	Trace attendue
Soins / contact humain	Sang, liquides biologiques, aérosols, DASRI, objets perforants, linge souillé.	Précautions standard, matériels de sécurité, protocole AES, vaccination si applicable.	Consignes, formation, suivi AES, filière déchets.
Animaux / zoonoses	Morsures, griffures, déjections, cadavres, déchets d'élevage, abattoir, vétérinaire.	Contention, hygiène, isolement si groupe 3/4, EPI dédiés, nettoyage-désinfection.	Procédures écrites, traçabilité déchets, avis SPST.
Laboratoires / bioprocédés	Échantillons, cultures, automates, PSM, centrifugeuses, maintenance d'équipements.	Niveau de confinement selon évaluation, décontamination avant maintenance.	Procédures, habilitations, déclaration si première utilisation.
Eau, déchets, milieux humides	Égouts, stations d'épuration, déchets, bioaérosols, boues, moisissures.	Réduction des aérosols, ventilation, lavage mains/douches si nécessaire, EPI adaptés.	DUERP, consignes, contrôles, plan d'action.

## Quels agents biologiques viser ?

### Groupe Effets et enjeu prévention

1	Non susceptible de provoquer une maladie chez l'homme.
2	Peut provoquer une maladie ; danger pour les travailleurs ; propagation peu probable ; prophylaxie ou traitement généralement efficace.
3	Maladie grave ; danger sérieux ; propagation possible ; prophylaxie ou traitement généralement efficace.
4	Maladie grave ; danger sérieux ; propagation élevée ; généralement pas de prophylaxie ni traitement efficace.

À retenir : les groupes 2, 3 et 4 sont les agents pathogènes. Le classement infectieux ne suffit pas : intégrer aussi les effets allergisants, toxiques et, selon les cas, cancérogènes.

## Comment évaluer le risque ?

Maillon	Questions simples	Action
Réservoir	Où l'agent peut-il être présent ?	Supprimer, isoler, traiter ou maîtriser la source.
Transmission	Comment atteint-il le travailleur ?	Barrières, ventilation, confinement, gestes sûrs, nettoyage.
Hôte	Qui est exposé, combien de temps, avec quelle vulnérabilité ?	Limiter exposés, former, suivre médicalement, adapter le poste.

Unité de travail

Nature / durée

Voie d'exposition

MP possibles

Moyens existants

Actions / délais

## Que doit montrer le DUERP ?

- Les activités exposantes et les travailleurs concernés, y compris intérimaires, stagiaires et prestataires.
- Les mesures décidées : suppression, substitution, confinement, hygiène, déchets, EPI, formation.
- Les agents connus ou suspectés, leur classement, et les données utilisées en cas d'incertitude.
- La liste d'actions, les responsables, échéances, preuves de réalisation et réévaluations après incident.

## Questions à poser avant intervention / signaux de réévaluation

- Le travail peut-il être supprimé, reporté, automatisé ou réalisé hors présence de salariés ?
- Qui intervient, avec quelle formation, quels EPI, quel point d'eau et quelle conduite à tenir ?
- Nettoyage, désinfection, inactivation ou décontamination sont-ils validés avant l'accès ?
- Réévaluer après accident, projection, piqûre, rupture de confinement, nouveau procédé ou alerte CSE/SPST.



# RISQUES BIOLOGIQUES AU TRAVAIL

Mini-guide 3SAFE / CUSTOD3S  
Version synthèse — juin 2026  
Liens cliquables intégrés

Mesures de prévention, documents utiles, suivi santé et points de vigilance

## Quelles mesures appliquer en priorité ?

Priorité	Mesures à mettre en place	Point de contrôle HSE / CSE / manager
1. <b>Supprimer / substituer</b>	Éviter l'utilisation de l'agent dangereux ou choisir un agent moins dangereux lorsque le procédé le permet.	Justification écrite si substitution impossible.
2. <b>Réduire l'exposition</b>	Limiter le nombre de travailleurs exposés ; définir procédés, modes opératoires, flux propres/sales et contrôles techniques.	Liste des postes exposés, accès limités, procédures connues.
3. <b>Confiner / ventiler</b>	Confinement adapté, PSM, locaux en dépression si nécessaire, traitement/filtration de l'air, maintenance sécurisée.	Contrôles, alarmes, décontamination avant intervention.
4. <b>Hygiène / déchets</b>	Lavage des mains, vestiaires séparés si besoin, interdiction nourriture/boisson/cosmétiques dans zones à risque, tri DASRI.	Points d'eau, antiseptiques, collecteurs identifiés, filière conforme.
5. <b>EPI adaptés</b>	Gants, lunettes/visière, vêtements dédiés, APR si risque inhalation résiduel ; entretien par l'employeur si tenue contaminable.	EPI choisis selon voies d'exposition ; formation au port/retrait.
6. <b>Former / informer</b>	Formation avant l'activité, répétée régulièrement, actualisée après modification significative ou incident.	Présences, contenu, exercices, affichage conduite à tenir.
7. <b>Prévoir l'accident</b>	Procédure exposition accidentelle, plan d'urgence, signalement immédiat, enquête, mesures correctives.	Protocole AES si soins/objets perforants ; Eficatt utile en appui.

### Quels documents demander ou tenir ?

- **DUERP** : unités exposées, cotation, actions, mises à jour, données utilisées.
- **Procédures** : modes opératoires, nettoyage/désinfection, transport interne, déchets, décontamination avant maintenance.
- **Consignes** : hygiène, interdictions en zone à risque, conduite à tenir en cas d'accident/incidents.
- **Formation** : supports, émargements, démonstrations EPI, nouveaux arrivants et prestataires.
- **Suivi** : liste travailleurs groupe 3/4, accidents/incidents, AES, contrôles confinement/ventilation.
- **Déclaration** : première utilisation d'agents pathogènes au moins 30 jours avant travaux, si concerné.

### Quel suivi santé prévoir ?

Exposition	Suivi	Trace
Groupe 2	Visite d'information et de prévention avant affectation.	Attestation SPST.
Groupes 3 ou 4	Suivi individuel renforcé avec examen médical d'aptitude avant affectation.	Avis d'aptitude ; visite intermédiaire.
Groupe 3/4	Liste des travailleurs exposés après avis du médecin du travail.	Conservation au moins 10 ans, plus si longue incubation.
Tout risque bio	Dossier médical spécial par le SPST.	Conservation 10 ans, jusqu'à 40 ans selon agents.
Vaccins	Obligatoires pour certains métiers ; recommandés sur proposition du médecin du travail.	Pas de résultats immunitaires transmis à l'employeur.

### Points de vigilance

- **Femmes enceintes** : interdiction d'exposition au virus de la rubéole ou au toxoplasme si non immunisées ; avis SPST rapide.
- **Jeunes de moins de 18 ans** : pas d'affectation aux travaux exposant aux agents biologiques des groupes 3 ou 4.
- **Objets perforants** : supprimer l'usage inutile, utiliser matériel de sécurité, ne pas recapuchonner les aiguilles, collecteur au plus près.
- **DASRI** : emballage adapté, usage unique, couleur dominante jaune, fermeture définitive avant enlèvement.
- **Maintenance / nettoyage** : informer les intervenants et attester la décontamination des matériels potentiellement contaminés.
- **CSE** : demander procédures, données d'exposition, mesures et moyens de prévention ; inscrire les demandes au registre.

### Références / réglementation / recommandations

[Code du travail R.4421-1 à R.4427-5](#) — prévention des risques biologiques.  
[C. trav. R.4421-3](#) — classement groupes 1 à 4.  
[C. trav. R.4423-1](#) et [R.4423-2](#) — évaluation.  
[C. trav. R.4121-1](#) et [R.4121-4](#) — DUERP.  
[C. trav. R.4425-1](#) à [R.4425-7](#) — information et formation.  
[C. trav. R.4426-1](#) et s. — suivi, liste exposés.

[Arrêté du 16/11/2021](#) — liste des agents biologiques pathogènes.  
[Arrêté du 16/07/2007](#) — confinement laboratoires / biotechnologies.  
[Arrêté du 10/07/2013](#) — objets perforants / AES.  
[Arrêté du 24/11/2003](#) et [arrêté du 07/09/1999](#) — DASRI.  
[INRS TJ 24](#) — aide-mémoire juridique risques biologiques.  
[INRS ED 6034](#) — risques biologiques en milieu professionnel.  
[Baobab](#) et [Eficatt](#) — bases INRS utiles.

### Qui mobiliser et quand ?

#### SPST / médecin du travail

Vulnérabilités, vaccination, aménagements, suivi post-exposition.

#### CSE

Activités exposantes, mesures, accidents/incidents, DUERP et actions.

#### Encadrement / HSE

Procédures, contrôles terrain, EPI, déchets, formation, prestataires.

**Réflexes à retenir.** Le risque biologique se maîtrise rarement par un seul EPI : agir à la source, casser la transmission, former, tracer, puis réviser le DUERP après incident ou évolution de procédé.